

Saint-Etienne, le 23 février 2015

L'inspecteur d'académie-directeur
académique des services
de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les I. E. N

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Service
Action sociale
Et promotion de la santé
En faveur des élèves
Affaire suivie par
Myriam ULMER
Mabrouk NEKAA
Myriam SCIAUX
Téléphone
04 77 81 41 81
Télécopie
04 77 81 41 82
Courriel
Ce.ia42-ssocelv@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Objet : « pratiques dangereuses ».

Des écoles ou établissements scolaires nous signalent régulièrement, des « pratiques » ou « jeux » dangereux dans les cours de récréation ou pendant le temps de la demi-pension.

Je vous rappelle que toutes ces situations doivent être signalées dans les plus brefs délais, au cabinet de la direction académique et à l'Inspecteur de circonscription (1^{er} degré).

En outre, je vous propose un protocole d'intervention à utiliser, ainsi qu'un courrier aux parents, lorsque vous êtes concernés par de tels actes.

Les conseillers techniques sont à votre disposition à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire) :

- monsieur Mabrouk NEKAA, infirmier responsable départemental ;
- madame Myriam SCIAUX, médecin responsable départementale ;
- madame Myriam ULMER, assistante sociale responsable départementale.

Jean-Pierre BATAILLER

**P.J. Protocole
Lettre aux parents**